

Le bassin de l'Or : un territoire aux forts enjeux.

Le bassin versant de l'Or couvre une surface de 410 km². Il se caractérise par sa diversité paysagère et sa richesse naturelle. Proche de grandes villes telles que Nîmes ou Montpellier, touristique, traversé par grands axes (A9 et LGV), il est également une zone de forte attractivité.

Il est nécessaire de préserver cet environnement de manière durable tout en conciliant le développement économique et social. Suite à un diagnostic réalisé sur le territoire en 2011/2012, de grands axes de gestion ont été identifiés et validés par les acteurs locaux:

A- Amélioration de la qualité des eaux à plusieurs niveaux :

Les différentes masses d'eau du bassin versant (nappe, cours d'eau, étang...) présentent une qualité « moyenne » à « mauvaise ». Il y a aujourd'hui huit captages prioritaires présents sur l'ensemble du bassin demandant une attention particulière. Cependant, la mise aux normes des stations d'épuration a amorcé une amélioration de la qualité de l'eau. Mais le diagnostic a confirmé que l'état d'eutrophisation de l'étang de l'Or était important. Les efforts restent donc à poursuivre notamment au niveau des rejets urbains et agricoles.



Algues sous-marines (© Jocelyne Oheix, IFREMER)

B- Gestion durable de la ressource en eau :

La constante augmentation de la population sur le territoire et les effets du changement climatique accentuent la pression sur la ressource en eau. Au jour d'aujourd'hui les pénuries d'eau sont palliées grâce aux apports du canal BRL. Cependant, la ressource n'est pas infinie et il devient indispensable de préserver, pérenniser et gérer équitablement la ressource en eau.

C- Gestion des risques d'inondations et de submersions.

Les caractéristiques méditerranéennes confèrent au bassin versant un fort caractère inondable. Le territoire doit se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les solutions permettant de protéger la population et leurs biens tout en favorisant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.



Inondations Baillargues 20 oct. 2008 ; © Sympo

D- Amélioration, restauration et préservation des milieux aquatiques et humides, de leurs fonctionnalités et de leurs continuités écologiques.

La mise en place du programme Natura 2000 aux abords de l'étang a permis de mettre en œuvre de nombreuses mesures et les avancées sont notables. Cependant les efforts sont à poursuivre sur les zones humides du nord du bassin et sur l'ensemble des cours d'eau qui le constitue. En effet, leurs ripisylves sont souvent altérées et discontinues.

E- Établissement des modes de gouvernance associant l'ensemble des acteurs du territoire pour une gestion durable.

La gestion du territoire concerne l'ensemble des acteurs. Informer, sensibiliser et mettre en cohérence les différents outils de planification en vue de tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire semble indispensable.

La démarche « contrat de bassin »

Le **contrat de bassin** est un outil de gestion visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur un périmètre donné. Il permet de tendre vers une **gestion concertée du territoire avec tous les acteurs concernés**. Des **aides bonifiées** sont mises en place pour la réalisation de ces actions.



C'est un **document d'objectifs et de planification**. Il se compose d'un **accord contractuel entre différents partenaires et d'un programme d'actions**.

La durée du contrat est en moyenne de 5 ans.

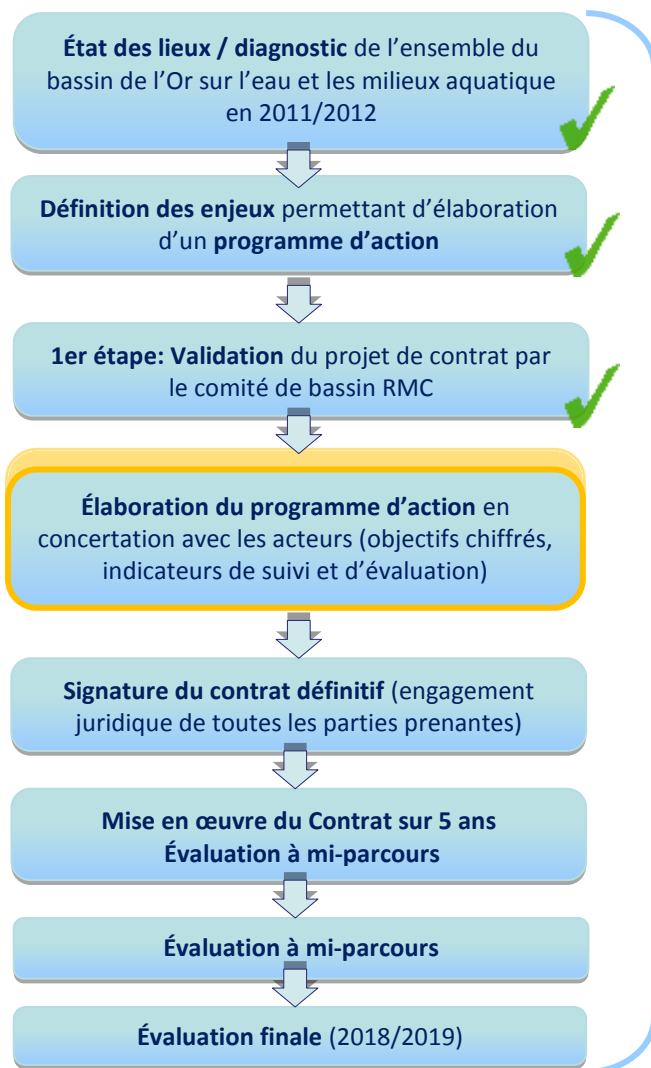
« Le contrat de bassin de l'Or »

Acteurs du contrat de bassin de l'Or

- Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or porte le contrat. L'équipe technique du Symbo se charge d'assurer le lien entre toutes les parties prenantes pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.
- L'Agence de l'Eau, les services de l'État, la Région, le Conseil Général et l'UE. apportent un soutien technique et financier pour la mise en œuvre et l'animation du contrat.

- Et surtout les maîtres d'ouvrage qui réalisent le programme d'action (collectivités, professionnels...).

Étapes du Contrat de bassin de l'Or :



Déroulement du contrat du bassin de l'Or

Qui contacter ?

La cellule technique du Symbo

Site internet :

<http://www.etang-de-l-or.com/>

Mail : secretariat@symbo.fr

Téléphone : 04 67 22 00 20

Courrier :

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or
130 Chemin des Merles
34400 Lunel

Concertation

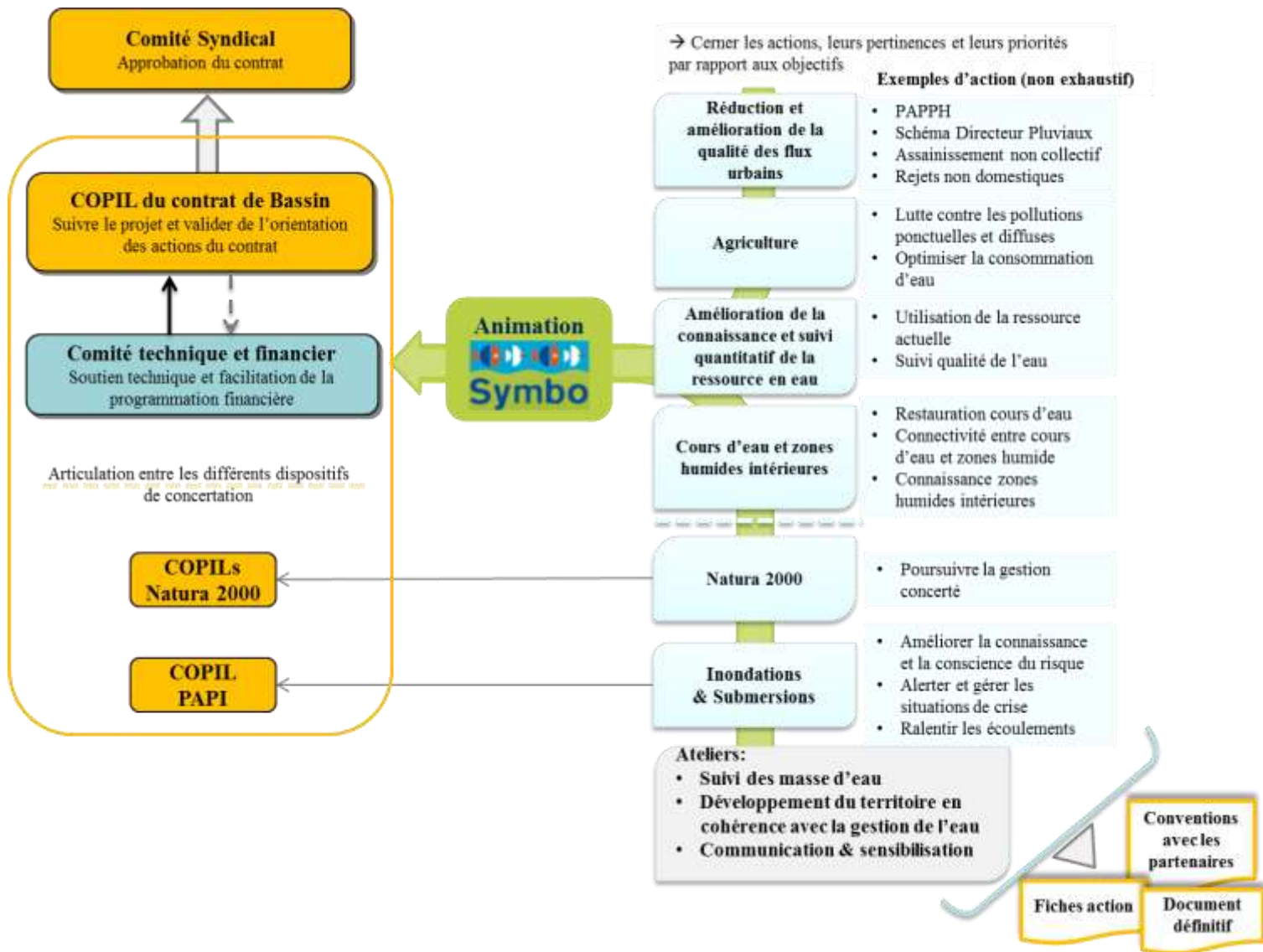
Les actions possibles du contrat du bassin de l'Or

Objectifs

Proposition d'objectifs opérationnels

A. AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX ET ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE	
A1 - Réduire les pollutions en Zone Non Agricole, notamment le ruissellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <i>Développer des schémas directeurs pluviaux</i> <i>Traiter les rejets non domestiques</i> <i>Réaliser des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)</i>
A2 - Réduire les pollutions d'origine agricole	<ul style="list-style-type: none"> <i>Accompagner le développement des filières agricoles pour une reconquête de la qualité de l'eau</i> <i>Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole</i> <i>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine agricole</i> <i>Renforcer la lutte contre les pollutions sur les zones prioritaires</i>
A3 - Poursuivre la lutte contre les pollutions des rejets domestiques	<ul style="list-style-type: none"> <i>Améliorer la qualité des rejets des stations d'épuration</i> <i>Réhabiliter l'Assainissement Non Collectif</i>
A4 - Protéger et préserver la qualité de la ressource en eau potable (captages prioritaires)	<ul style="list-style-type: none"> <i>Protéger et préserver l'eau potable sur les captages prioritaires</i> <i>Protéger et préserver l'eau potable sur les captages non prioritaires</i>
A5 - Suivre et coordonner l'enjeu qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <i>Suivre la qualité de l'eau et coordonner les études et évaluations</i>
B. DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE GARANTISSANT LA PERENNITE DE LA RESSOURCE EN EAU	
B1 - Gérer quantitativement la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <i>Connaître l'utilisation actuelle de la ressource</i> <i>Connaître le fonctionnement hydraulique</i> <i>Réfléchir à l'adéquation entre les ressources disponibles et l'évolution du territoire</i>
B2 - Optimiser la consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <i>Optimiser la consommation d'eau en Zones Non Agricoles</i> <i>Optimiser la consommation d'eau en en agriculture</i>
C. GESTION DES RISQUES INONDATIONS ET SUBMERSION	
C1 - Faire un diagnostic du risque et définir une stratégie locale d'intervention (PAPI d'intention)	<ul style="list-style-type: none"> <i>Amélioration de la connaissance et la conscience du risque</i> <i>Surveillance, prévision des crues et des inondations</i> <i>Alerte et gestion de crise</i> <i>Prise en compte de risque inondation dans l'urbanisme</i> <i>Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</i> <i>Ralentissement des écoulements</i> <i>Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</i>
C2 - Réaliser des aménagements et des actions de gestion (PAPI complet)	<ul style="list-style-type: none"> <i>Amélioration de la connaissance et la conscience du risque</i> <i>Surveillance, prévision des crues et des inondations</i> <i>Alerte et gestion de crise</i> <i>Prise en compte de risque inondation dans l'urbanisme</i> <i>Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</i> <i>Ralentissement des écoulements</i> <i>Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</i>
D. AMÉLIORATION, RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DE LEURS FONCTIONNALITÉS ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	
D1 - Gérer et restaurer les principaux cours d'eau du bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> <i>Améliorer la connaissance et la gestion des cours d'eau</i> <i>Poursuivre la restauration des cours d'eau</i> <i>Favoriser la réappropriation des cours d'eau par le public</i>
D2 - Préserver les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <i>Améliorer les connaissances et la gestion des mares et zones humides d'intérieur</i>
D3 - Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <i>Poursuivre la gestion concertée de l'Etang de l'Or et de ses zones humides</i> <i>Rétablir la connectivité entre les cours d'eau et les autres milieux aquatiques</i> <i>Améliorer les connaissances et la conservation de la biodiversité en relation avec les milieux aquatiques</i>
E. MODE DE GOUVERNANCE ASSOCIANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE GESTION DURABLE	
E1 - Animer, informer et sensibiliser les acteurs locaux et du grand public	<ul style="list-style-type: none"> <i>Animer le contrat et le PAPI</i> <i>Communiquer et mettre à disposition du public des informations du Symbo</i> <i>Renforcer la visibilité et la légitimité du Symbo</i>
E2 - Accompagner et responsabiliser les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <i>Accompagner les acteurs du territoire dans la gestion de l'eau</i> <i>Favoriser la coopération décentralisée</i>
E3 - Participer aux outils de planification en vue de tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <i>Contribuer à la recherche de cohérence avec le SDAGE</i> <i>Mener une réflexion concertée vers une politique de l'eau territoriale</i>
E4 - Suivre et évaluer le contrat de bassin	<ul style="list-style-type: none"> <i>Définir des indicateurs et outils de suivi</i> <i>Réaliser une évaluation du Contrat en deux temps</i>

Principe de fonctionnement du contrat de bassin



Contenu d'une fiche action

Une fiche action est un document décrivant chaque action à l'échelle du maître d'ouvrage concerné.

Suivant l'action, la fiche est adaptable mais elle se compose des mêmes parties :

- Rappel de l'objectif de l'action,
- Niveau de priorité de l'action par rapport à l'ensemble des actions du contrat,
- Contexte décrit la justification de l'action, les détails des objectifs visés, l'intérêt au regard des objectifs du Contrat,
- Description de l'action (nature des études à engager, déroulement, étapes...),
- Plan de financement (estimation des couts, planning des financements),
- Description des indicateurs de suivi,
- Echancier du déroulement de l'action.